

Bref

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

L'ACTUALITÉ DU CAP ET DU BEP

D'une profession à l'autre, la coexistence ou la concurrence entre CAP, BEP et Baccalauréat se jouent différemment. Dans certains cas, CAP et BEP restent la voie majoritaire d'accès à l'emploi, dans d'autres, ils sont utilisés pour requalifier le personnel en place ou fonder de nouvelles spécialités, ailleurs ils ne sont qu'un bagage minimal de début de carrière.

Entre 1982 et 1990, dates des deux derniers recensements, le nombre de titulaires d'un CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou d'un BEP (brevet d'études professionnelles) augmente d'un tiers dans la population active occupée. En même temps, les effectifs scolarisés au niveau V diminuent de 6 %. Ce mouvement, qui affecte surtout les CAP (- 42 %), s'accélère : à la rentrée 1992, la chute par rapport à 1982 est de 14 % pour le niveau V et de 57 % pour les CAP alors que les effectifs de BEP augmentent de plus de 60 % (voir tableau). Depuis 1982, le contenu des formations a été largement rénové, leur cible est devenue plus large et, en dix ans, le nombre de spécialités de niveau V a diminué d'un quart¹.

Aujourd'hui, ces diplômes sont remis en question car plus de 10 % de leurs titulaires sont chômeurs, proportion qui atteint 20 % chez les moins de 25 ans². Ce mouvement traduit-il une désaffection à l'égard d'un niveau dont l'usage deviendrait résiduel et indifférencié ? Exprime-t-il au contraire une transformation des espaces de professionnalisation dans lesquels il est valorisé ?

UNE PROGRESSION AFFIRMÉE CHEZ LES OUVRIERS

Entre 1982 et 1990 la part des diplômés de niveau V parmi les ouvriers est passée de 26 à 32 %. Alors que le nombre d'ouvriers décroît de 7 %, celui des ouvriers diplômés de niveau V augmente de 32 %. Cette évolution s'inscrit dans trois dynamiques différentes

1 - Il existait 433 spécialités niveau V en 1982 et 330 en 1992 (chaque option d'un même diplôme est considérée comme une spécialité).
2 - Source INSEE, Recensement de la population, 1990.

Effectifs de l'enseignement technique et de l'apprentissage

	1982-1983	1992-1993
Niveau III	56 446	126 395
Niveau IV	131 385	246 425
Niveau V	411 603	353 515
dont : CAP	267 632	115 137
BEP	141 895	229 216
Mention complémentaire	2 076	9 162
TOTAL	599 434	726 335

Source : Éducation nationale, DEP

Champ : Dernière année de cycle, France métropolitaine, public + privé

selon les professions concernées : ancrage établi, implantation minoritaire, présence limitée.

Ancrage établi

Les professions dans lesquelles l'ancrage du niveau V est bien établi se caractérisent par un pourcentage de diplômés de ce niveau variant de 39 à 56 % en 1982 et de 49 à 64 % en 1990. Il s'agit des ouvriers qualifiés de type artisanal, des ouvriers qualifiés industriels³ du travail des métaux, du travail du bois, de l'entretien et du réglage, de la fabrication électrique et électronique. Ces deux derniers groupes, qui font appel à des compétences techniques formalisées (Campinos-Dubernet, 1991), se caractérisent aussi, en 1990, par les taux les plus élevés - La distinction entre ouvriers de type artisanal et ouvriers de type industriel dans la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles repose sur un ensemble d'indicateurs liés à l'organisation du travail et sur le mode de reproduction des professions concernées. « Les métiers "de type artisanal" relèvent plus fréquemment de l'apprentissage de type personnel alors que ceux de "type industriel" proviennent plutôt de l'enseignement technique. » (Desrosières et alii, 1983).

vés de titulaires de BEP (10 à 25 %) et de diplômés de niveau IV (10 à 15 %).

Les formations préparant à ces professions peuvent être classées en trois groupes selon que CAP et BEP coexistent, ou que l'un des deux diplômes prend le pas sur l'autre. Dans le cas le plus fréquent, CAP et BEP cohabitent. Le BEP, toujours plus "généraliste" que le CAP, est plutôt préparé par la voie scolaire alors que l'accès au CAP se fait majoritairement par l'apprentissage. C'est le cas pour la réparation automobile, le bois, le bâtiment et l'habillement à caractère artisanal. Dans le second groupe de professions, le BEP s'est substitué au CAP en tant que possibilité de formation ou tend à le faire : c'est le cas de l'installation et du dépannage électroménager et, dans l'industrie, du travail des métaux et de la maintenance. Enfin, dans le troisième groupe, le CAP, éventuellement suivi d'une mention complémentaire, est le seul diplôme permettant d'accéder au niveau V : on trouve ici les métiers d'art et ceux du travail de la pierre.

L'étude des conventions collectives montre que dans les emplois artisanaux, l'obtention du CAP représente l'accès au métier et la reconnaissance par les pairs. Dans les emplois industriels, les différents diplômes sont associés à des classifications et le CAP ou, moins souvent, le BEP sont associés à un seuil d'accueil suivi de progressions automatiques en début de carrière (Jobert et Tallard, 1993).

Implantation minoritaire

L'implantation du niveau V, encore minoritaire, se consolide parmi les ouvriers qualifiés des industries de transformation, les chauffeurs, les ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage, les ouvriers qualifiés de type industriel du bâtiment, du textile, de l'habillement, du cuir. Représentant 20 à 24 % des effectifs en 1982, les diplômés de niveau V en constituent 30 à 34 % en 1990.

A la diversité des professions concernées correspondent des réponses différenciées du système éducatif. Dans les industries de transformation, la création, en 1984, d'un CAP de Conducteur de machines automatisées de transformation destiné à plusieurs secteurs industriels privilégie la logique de conduite des installations, censée fonder une transversalité inter-sectorielle. La création du même type de CAP destiné à l'agro-alimentaire trois ans après le précédent témoigne d'un recentrage sur la spécificité sectorielle. Dans toutes ces activités, le CAP a été et reste utilisé en formation continue pour requalifier la main-d'oeuvre en place.

En dehors des industries de transformation, de nouveaux CAP apparaissent dans des domaines qui faisaient jusqu'alors l'objet de certifications plus ponctuelles et extérieures à l'Éducation nationale (manutention) ou dont les emplois étaient considérés comme peu qualifiés (construction et entretien de routes...). Parallèlement, de nouveaux BEP sont créés (distribution et magasinage, conduite et

services dans les transports). Alors que le CAP conforte de nouvelles formes de professionnalisation, le BEP semble avoir ici une fonction de propédeutique au baccalauréat professionnel.

Dans les conventions collectives des branches où sont majoritairement implantées ces professions, la référence au diplôme est très variable : forte dans certaines industries de transformation telles que la chimie, le caoutchouc, les plastiques, elle est allusive dans les transports routiers et totalement absente dans l'habillement.

Présence limitée

La présence du niveau V s'accroît mais reste limitée chez les ouvriers non qualifiés et les ouvriers agricoles : inférieure à 15 % en 1982, la proportion de titulaires du CAP et du BEP est proche de 25 % en 1990. Pour les emplois n'exigeant pas de compétences techniques spécifiques, le titre atteste d'un cursus d'initiation sociale de bon augure pour l'intégration dans un collectif de travail. Dans d'autres cas, l'affectation de jeunes diplômés de niveau V à des emplois non qualifiés correspond à une phase d'insertion professionnelle précédant l'accès à la catégorie d'ouvrier qualifié (Podevin et Viney, 1991). La différence entre qualifié et non qualifié est alors utilisée pour définir une progression de carrière, mais ne correspond pas à la rupture qualitative du contenu des activités qui en faisait sa raison première.

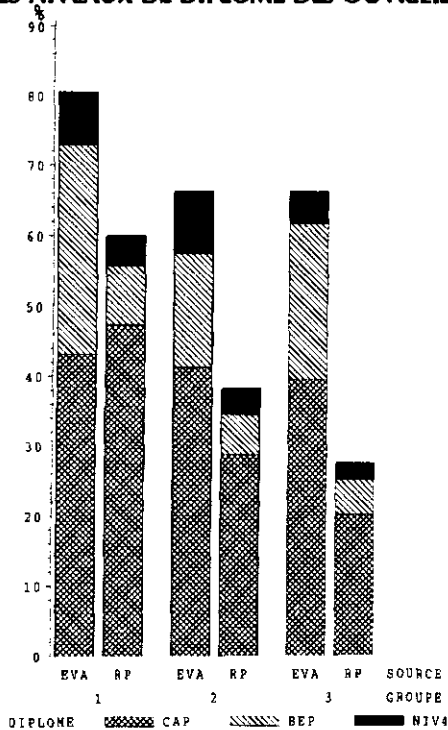
* * *

L'embauche des jeunes confirme ces tendances

L'observatoire des entrées dans la vie active confirme l'importance du niveau V pour l'embauche des jeunes (graphique 1) dans l'industrie et l'artisanat. Le développement du niveau IV s'inscrit plus dans une relation de co-occurrence que de concurrence : les diplômés de ces deux niveaux se substituent aux non diplômés. Le BEP occupe chez les jeunes issus des lycées professionnels une part relative nettement plus importante que les CAP.

La mise en correspondance des professions exercées et des spécialités de formation des jeunes révèle des pôles professionnels organisés autour d'une relation plus ou moins lâche entre formation et emploi. En cas d'ancrage établi, quatre professions sur cinq font appel à des jeunes sortant majoritairement d'une spécialité de formation correspondant à l'emploi occupé. Ce cas ne caractérise plus qu'un tiers des professions où l'implantation est minoritaire, où, en revanche, les formations de la mécanique diffusent vers les professions des industries de transformation, de la manutention, du magasinage et du transport. Pour les cas où la présence du niveau V est limitée, la correspondance entre formation et emploi ne concerne qu'une profession sur dix : il s'agit alors des ouvriers non qualifiés du travail des métaux, du bâtiment, du textile, de l'habillement et du cuir où l'accès aux emplois qualifiés est subordonné au transit par des postes non qualifiés.

Graphique 1
LES NIVEAUX DE DIPLOME DES OUVRIERS



Groupes : Groupe 1 : Ancrage établi, Groupe 2 : Implantation minoritaire, Groupe 3 : Présence limitée

Sources : RGP 1990, Insee, traitement Céreq et Fichier transversal Céreq - Oneva

UNE PRÉDOMINANCE MENACÉE CHEZ LES EMPLOYÉS

Le niveau V regroupe un quart des employés en 1982, un tiers en 1990 : la tendance est donc très proche de celle observée chez les ouvriers. Cette progression est d'autant plus marquante que le nombre d'employés augmente de 7 %. La part des bacheliers s'élève de 13 à 17 %. Celle des diplômés de niveau III passe de 3 à 6 %. Cette transformation sépare deux groupes caractérisés par des profils scolaires contrastés : les employés de bureau et les employés du commerce et des services.

Percée du niveau III chez les employés de bureau

Certes, le niveau V reste prédominant chez les employés de bureau et passe même de 32 à 36 %. Toutefois, il régresse parmi les dactylos, les opérateurs d'exploitation en informatique, les employés des services comptables et financiers et les employés des services techniques de la banque. Cette chute trouve un écho dans la montée du niveau III pour les trois dernières catégories évoquées. Plus généralement, la part des "bac + 2" progresse de façon remarquable dans l'ensemble des emplois de bureau : chez les seuls employés administratifs d'entreprise, elle passe de 3,5 à 8 % entre 1982 et 1990. Dans le même temps, le niveau IV se diffuse jusqu'à détenir la majorité relative parmi les agents des impôts, du trésor et des douanes, les adjoints administratifs de la fonction publique et les employés des services techniques des assurances.

Les mêmes tendances affectent donc les secteurs public et privé mais elles jouent à des degrés différents : les employés administratifs d'entreprise sont plus souvent diplômés des niveaux IV et III (respectivement 21 et 8 % en 1990) que les employés de bureau de la fonction publique (18 et 2,5 %). Dans un cas comme dans l'autre, on compte trois titulaires de BEP pour quatre de CAP.

Le nombre des diplômés de niveau V préparant aux emplois administratifs se réduit. Huit CAP existaient en 1982, cinq demeurent aujourd'hui. Ils sont réservés à la formation continue dans les secteurs de l'assurance, de la banque, de la bourse et de l'immobilier. Les cinq BEP de 1982 ont été réformés pour aboutir aux BEP Communication administrative et secrétariat et Administration commerciale et comptable.

Consolidation du niveau V pour les employés du commerce et des services

Le niveau V passe de 23 à 38 % pour les employés de commerce, de 20 à 30 % pour les employés des services. Les niveaux IV et III connaissent également une légère croissance : 5 % en 1982, 7 % en 1990.

Les CAP gardent le monopole des formations aux soins personnels (Coiffure...). Dans le commerce, des CAP spécialisés (Quincaillerie, Fleuriste, Poissonnier...) cohabitent avec des formations à caractère plus général (CAP Vente, relations clientèle et BEP Vente, action marchande). L'actualisation des diplômes tient compte des besoins de la grande distribution. Dans l'hôtellerie et la restauration, la rénovation des diplômes affiche la transversalité du BEP par rapport à des CAP très spécialisés. Dans toutes ces professions, le BEP reste majoritairement préparé par la voie scolaire alors que le CAP est plutôt préparé par l'apprentissage, sauf lorsqu'il ne destine pas à une profession à caractère artisanal (CAP Agent technique de l'alimentation appelé à travailler au sein de collectivités).

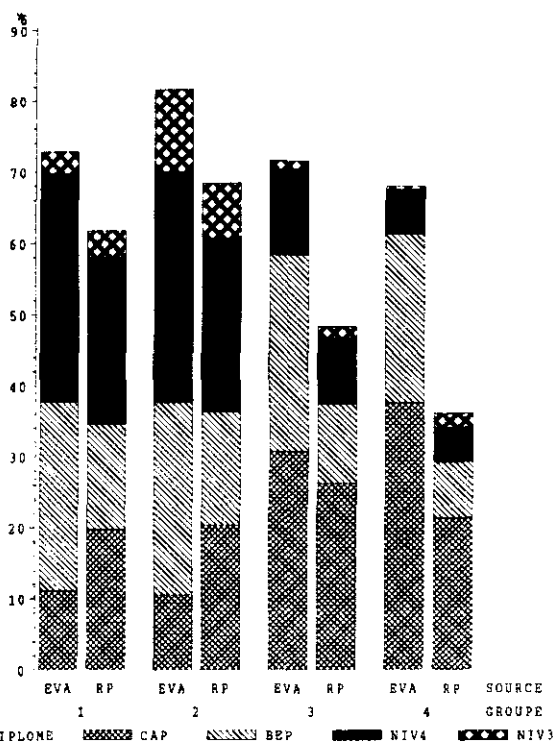
L'embauche des jeunes renforce les différences

60 % et plus des jeunes sortants du système éducatif recrutés dans les emplois de commerce et des services sont des diplômés de niveau V, avec un partage équilibré CAP-BEP pour les premiers et une dominante CAP pour les seconds. En ce qui concerne les employés administratifs d'entreprise, le niveau III approche 12%, le niveau IV, 32%, le niveau V 38% et le CAP semble évincé au profit du BEP (graphique 2).

La mise en correspondance des professions exercées et des spécialités de formation des jeunes montre un lien formation-emploi solide pour les employés de bureau : plus de la moitié des recrutements sont opérés auprès de jeunes formés aux techniques administratives, au secrétariat ou à la comptabilité. A l'opposé, les employés de commerce ne sont recrutés dans une spécialité de formation correspondant à l'emploi qu'ils occupent que

Graphique 2

LES NIVEAUX DE DIPLÔME DES EMPLOYÉS



Source : RGP 1990, inédit, traitement Céreq et Fichier Transversal Céreq-Oneva

dans 20 % des cas. Les services présentent un profil partagé : la correspondance entre spécialité de formation et profession exercée est totale pour les soins personnels, la santé, le secteur para-médical et social dont l'accès obéit dans certains cas à des règles strictes ; les autres services puisent indifféremment dans les différentes spécialités.

UN ENSEMBLE DONT L'ÉQUILIBRE EST FRAGILE

Dans les secteurs traditionnels de l'industrie et de l'artisanat, CAP, BEP et niveau IV correspondent à des espaces professionnels distincts. Un changement rapide de la carte des diplômes risquerait de provoquer un clivage important entre un axe BEP/Baccalauréat professionnel qui organiserait les emplois industriels et le CAP, éventuellement complété par un brevet professionnel, qui conserverait sa place dans les professions à caractère artisanal où l'apprentissage domine. Les diplômés contribueraient alors à accentuer les séparations entre ces deux univers productifs, alors qu'ils s'efforçaient jusqu'ici de les relier.

A l'inverse, dans les emplois de bureau, les diplômés de niveau V subissent une concurrence redoutable qui s'exerce en cascade. Le basculement vers les niveaux IV et III semble maintenant inéluctable et le BEP devient une étape vers le baccalauréat professionnel. Ce basculement correspond davantage aux lois actuelles de fonctionnement du marché du travail qu'à des transformations technologiques et organisationnelles du monde des employés (Liaroutzos et Mériot, 1994).

Autour de ces points forts, des questions sont posées à l'appareil de formation : spécialisation sur le produit ou la maîtrise des équipements pour la conduite d'installation, sur le produit ou la technique de vente pour les emplois du commerce ? Les professions du transport connaissent un dilemme de même nature entre la reproduction de la structure traditionnelle des métiers et l'intégration dans une fonction logistique qui tend à s'affirmer.

Enfin, le développement du niveau V dans certaines professions du commerce (employé de libre service), des services (aide ménagère) ou chez les ouvriers non qualifiés semble plus reposer sur la présence de diplômés de ce niveau sur le marché du travail que sur la nature des savoirs acquis au cours de la formation. Toutefois, ce mouvement de certification pourrait servir de base à une professionnalisation des emplois : la grande distribution fait des efforts en ce sens, la participation des emplois de service au maintien du lien social justifie la reconnaissance d'une qualification et les pratiques de gestion des branches peuvent faire échapper les emplois non qualifiés à leur définition originelle.

Christine FOURNIER, Édith KIRSCH,
Jean-Louis KIRSCH, Catherine MORENO,
Isabelle SAVELLI, Patrick WERQUIN,

BIBLIOGRAPHIE

- Campinos-Dubernet M., "Diversité des compétences ouvrières et standardisation de la formation professionnelle", *Céreq-Bref* n° 71, décembre 1991.
- Desrosières A., Goy A., Thévenot L., "L'identité sociale dans le travail statistique. La nouvelle nomenclature des professions et catégories professionnelles", in *Économie et statistique* n° 152, Février 1983.
- Fournier C., "La population active en 1990 : plus diplômée, plus tertiaire, plus féminine", *Céreq-Bref* n° 87, mai 1993.
- Jobert A., Tallard M., "Le rôle du diplôme dans la construction des grilles de classification professionnelle", in *Les conventions collectives de branche : déclin ou renouveau ?*, Céreq, Collection des études n° 65, novembre 1993.
- Liaroutzos O., Mériot S.-A. et alii : "Les emplois tertiaires administratifs : étude des modes d'usage des BEP et du Baccalauréat professionnel de la filière bureautique", Céreq, rapport intermédiaire, 1994.
- Podevin G., Viney X., "Sortir de la catégorie des ouvriers non qualifiés pour les jeunes de niveau V : promotion ou reclassement" in *Formation Emploi* n° 35, juillet-septembre 1991.